

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Arc-En-Rêve - Convention pluri annuelle 2009-2012 - Avenant n°1 - Montant de la subvention pluri annuelle - Modification - Durée de la convention - Prolongation - Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Arc – En – Rêve, Centre d'Architecture mène depuis 1981 un projet de communication sociale et culturelle dans le domaine de l'architecture, de la ville, du paysage et du design avec un rôle de médiation pour la promotion de la qualité du cadre de vie.

Son expérience de la médiation croise l'approche pédagogique et l'approche savante en direction de différents publics : enfants, jeunes, adultes, habitants, professionnels de l'aménagement (public, privé), élus.

Ses moyens d'actions prennent la forme d'expositions, de débats, conférences, colloques, éditions, animations pour les enfants, formations pour les adultes, visites de bâtiments, parcours urbains et expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Son action est reconnue internationalement mais a également des implications locales.

Par délibération n°2009/0558 du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention pluri annuelle avec Arc En Rêve, Centre d'Architecture pour les années 2009 à 2011.

Sur cette base et au vu des actions effectivement réalisés par Arc En Rêve, la Communauté urbaine a prévu le versement d'une subvention de fonctionnement de 825 000 euros (200 000 euros en 2009, 275 000 euros en 2010 et 350 000 euros en 2011).

Le 29 juin 2011, Arc En Rêve a tenu une assemblée générale extraordinaire. Au cours de cette assemblée générale a été approuvée une modification du programme de travail de l'association. Elle prend en compte également le programme prévisionnel de travail 2012 présenté par Arc En Rêve.

Compte tenu des actions et réflexions menées par Arc En Rêve et de leur intérêt pour la Communauté urbaine, il apparaît nécessaire de prolonger d'une année supplémentaire le partenariat avec l'association Arc En Rêve et de prolonger la durée de la convention pluri annuelle sur l'année 2012 incluse.

Compte tenu également des réflexions engagées par Arc En Rêve sur son évolution (implantation, statuts,...), dans l'attente du résultat de ces études et de la définition des nouvelles modalités du conventionnement à mettre en place entre la CUB et Arc En Rêve, il est proposé une prolongation

d'une année de la convention pluriannuelle. Les modalités du soutien à moyen terme (au-delà de 2012) de cette association restent à examiner dans le courant de l'année prochaine. Cette décision impliquera également que la Communauté urbaine modifie le montant de sa participation financière à Arc En Rêve. Il est envisagé d'une part, d'augmenter le montant de la subvention prévue pour l'année 2011 de 150 000 euros, soit un total de 500 000 euros pour l'année 2011 et d'autre part de prévoir pour l'année 2012 une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 euros.

Pour prendre en compte ces modifications, il vous est proposé de voter un avenant n° 1 à la convention pluri annuelle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU la délibération n° 2009/0558 du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2009, autorisant la signature d'une convention cadre pluri annuelle 2009/2001 avec l'association Arc – En – Rêve Centre d'Architecture,

VU le programme d'actions prévisionnel transmis par Arc En Rêve et adopté lors de leur assemblée générale le 29 juin 2011,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de ce programme d'action pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

DECIDE

ARTICLE 1 : La subvention initialement prévue pour cette année au profit d'Arc-En-Rêve à hauteur de 350 000 € est augmentée de 150 000 €, aboutissant à une subvention globale de fonctionnement de 500 000 €.

ARTICLE 2 : Pour l'année 2012, une subvention d'un montant de 500 000 € est prévue.

ARTICLE 3 : l'avenant n°1 à la convention pluri annuelle est adopté.

ARTICLE 4 : la dépense correspondante sera à imputer sur les crédits à ouvrir sur le budget de l'exercice en cours et suivant, chapitre 65, article 6574, fonction 8241, CRB UG00

ARTICLE 5 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant à cette convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2011